

Fondation collective
Swiss Life Invest

Rapport de gestion 2023

Rapport annuel de la gérance.....	3
Informations sur le marché	6
Evolution des marchés financiers	7
Bilan.....	10
Compte d'exploitation	12
Annexe aux comptes annuels 2023	15
I Bases et organisation	15
II Membres actifs et bénéficiaires de rentes	17
III Mode de réalisation du but	17
IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence.....	18
V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture.....	18
VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements.....	20
VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	21
VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance.....	22
IX Autres informations relatives à la situation financière.....	22
X Evénements survenus après la clôture du bilan	23
Rapport de l'organe de révision	24

Rapport annuel de la gérance

En 2023, les incertitudes géopolitiques persistantes ont continué de peser sur l'économie mondiale, entraînant une nette volatilité sur les marchés. Au cours des deux dernières années, l'évolution de l'inflation a été marquée par des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et des hausses des prix de l'énergie, entraînant de brèves périodes de taux d'inflation à deux chiffres en Europe. Les banques centrales européennes ont réagi par une politique monétaire rigide, résultant sur un affaiblissement de l'économie. La croissance économique par habitant a stagné en Europe, tandis que l'économie de la Suisse et de la Grande-Bretagne s'est développée en raison de l'immigration. Les taux d'inflation ont baissé partout, même s'ils sont restés supérieurs aux objectifs des banques centrales. Malgré une situation complexe, les marchés financiers ont connu en 2023 un retournement partiel par rapport à l'année précédente. Les véhicules de placement mis à la disposition des personnes assurées ont généré un rendement positif et ont pu compenser en partie les évolutions négatives de l'année précédente.

Conseil de fondation

Le conseil de fondation s'est penché sur différents thèmes durant l'exercice sous revue. En marge des affaires ordinaires, il a ainsi dû se prononcer sur la mise en œuvre d'une série de modifications légales et réglementaires. La situation financière, la situation sur les marchés des placements, mais aussi l'évolution future de la fondation collective ont également figuré à l'ordre du jour.

Investissement responsable

La fortune de la fondation collective est placée par Swiss Life Asset Managers. Les considérations en matière de durabilité en général et les questions relatives au changement climatique en particulier revêtent une importance capitale pour la fondation collective et font partie intégrante des critères de sélection des véhicules de placement mis à disposition.

Swiss Life Asset Managers s'est engagée à respecter les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN Principles for Responsible Investment). Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ou critères ESG, «Environmental, Social and Governance») sont pris en compte dans toutes les décisions de placement, en vue d'appliquer un processus structuré avec contrôle des risques. Sont ainsi notamment exclus les producteurs d'armes prohibées selon les critères d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR). Swiss Life Asset Managers va plus loin en appliquant également la liste d'exclusion (PAX Red Flag List) des fabricants de bombes à fragmentation établie par la Peace Organisation. Swiss Life Asset Managers exclut par ailleurs les fabricants dont la production d'armes nucléaires est significative selon les données de MSCI ESG Research.

Sont également exclues des catégories de placement Obligations, Infrastructures et Actions les entreprises tirant plus de 10% de leur chiffre d'affaires de l'extraction et du commerce du charbon. En outre, les obligations et actions d'entreprises contrevenant aux principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. En ce qui concerne les placements immobiliers, la politique de développement durable est en permanence alignée sur le benchmark ESG du GRESB.

Une réflexion responsable et sur le long terme est l'un des principes de base du placement des avoirs de prévoyance des assurés. Outre les chiffres clés économiques, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) objectifs et reconnus sont pris en compte dans la sélection des titres des véhicules de placement proposés. Compte tenu de l'évolution future du marché et des nouvelles possibilités d'investissement, l'accent est mis sur les énergies renouvelables, les écotechnologies, la mobilité et la logistique propres.

Evolutions juridiques

Le 17 mars 2023, le Parlement s'est prononcé en faveur d'une réforme du deuxième pilier (réforme LPP 21). La réforme vise à renforcer le financement du 2^e pilier, à maintenir le niveau global des prestations au moyen de mesures de compensation pour la baisse du taux de conversion minimum et à améliorer la couverture des personnes travaillant à temps partiel, en particulier des femmes. L'abaissement du taux de conversion minimum dans la prévoyance professionnelle obligatoire est au cœur du projet de réforme. Les conséquences d'un tel abaissement doivent être contrées par un renforcement du processus d'épargne ainsi qu'un supplément de rente pour la génération de transition. Un référendum a été lancé contre la réforme, raison pour laquelle une votation populaire aura lieu cette année.

Le 1^{er} septembre 2023, la loi révisée sur la protection des données est entrée en vigueur. L'objectif de la révision est d'adapter le droit sur la protection des données à l'évolution des progrès technologiques et sociétaux. Le traitement des données a notamment été rendu plus transparent, et les personnes concernées bénéficient désormais d'une plus grande liberté de choix pour ce qui touche à leurs données. La révision a également des répercussions sur les institutions de prévoyance, notamment en termes de processus et de documentation. Les institutions de prévoyance enregistrées doivent en outre nommer un délégué à la protection des données.

Le 1^{er} janvier 2024, la réforme AVS 21, adoptée de justesse par le peuple suite à une votation le 25 septembre 2022, est entrée en vigueur. Les éléments centraux de cette révision de loi sont l'harmonisation de l'âge ordinaire de la retraite (désormais appelé âge de référence) à 65 ans pour les femmes et les hommes, ainsi que l'introduction de nouvelles possibilités en lien avec un versement flexible des prestations de vieillesse. L'harmonisation de l'âge de la retraite s'applique également au 2^e pilier. Par ailleurs, les institutions de prévoyance sont désormais tenues de permettre le versement anticipé ou ajourné des prestations de vieillesse. En outre, il convient aussi désormais de proposer une possibilité de retraite partielle, ce qui était facultatif jusqu'à présent.

Contexte économique

De manière globale, l'évolution économique a été positive en Suisse en 2023, bien qu'elle ait dû faire face à différents défis. Le produit intérieur brut (PIB) a enregistré une croissance modérée, principalement soutenue par de fortes exportations. Le taux de chômage s'est maintenu à un faible niveau, et la consommation privée est restée stable, grâce à une situation solide sur le front de l'emploi et des salaires en hausse. Toutefois, la fermeté persistante du franc suisse, les tensions commerciales et les incertitudes géopolitiques ont pesé sur certains secteurs et entraîné une certaine volatilité. Dans l'ensemble, la bourse suisse a enregistré une bonne année, l'indice Swiss Market Index (SMI) enregistrant des gains modérés. Le secteur des services financiers est resté un

moteur important de l'économie suisse, les banques et les assurances continuant à jouer un rôle prépondérant. Globalement, le marché financier suisse est resté solide et résistant aux influences externes.

Marché des affaires

Les solutions de prévoyance offrant aux assurés la possibilité de choisir individuellement leur stratégie de placement, à savoir les plans 1e, continuent de jouir d'une popularité croissante. La Fondation collective Swiss Life Invest a également profité de cette évolution réjouissante. Cela se reflète notamment dans la forte croissance du nombre d'œuvres de prévoyance affiliées, du nombre de personnes assurées et du montant des actifs de prévoyance gérés.



Werner Schneider
Président du conseil de fondation



Claudio Grisenti
Pour la gérance (Swiss Life SA)



Informations sur le marché

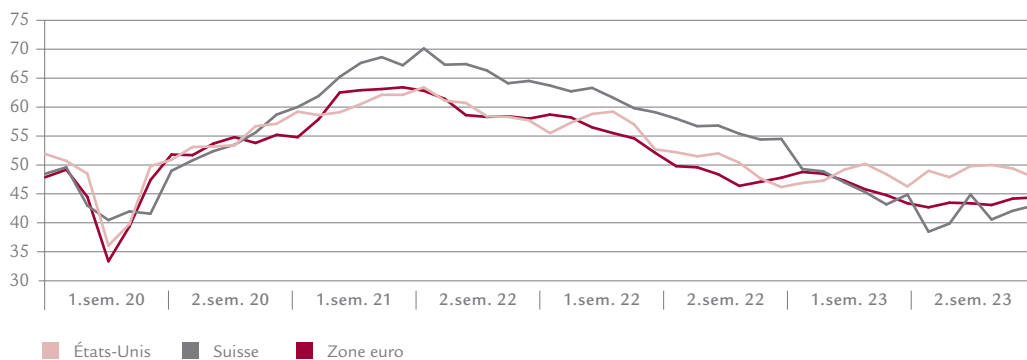
Contexte économique

Les difficultés des chaînes d’approvisionnement et les prix élevés de l’énergie ayant nourri l’inflation ces deux dernières années ont pris fin en 2023. Les taux d’inflation parfois à deux chiffres observés en Europe vont rejoindre les livres d’histoire comme anomalies. La demande est désormais le principal moteur de l’inflation. Les banques centrales se concentrent donc sur la hausse des salaires et les services.

En 2023, de nombreux observateurs ont misé sur une récession américaine, qui n’a pas eu lieu. Malgré des problèmes tels que la crise bancaire américaine et les tensions géopolitiques, l’économie mondiale est restée robuste et les placements risqués ont résisté. Aux Etats-Unis, les déboires du système bancaire ont fait la une des journaux en mars. La Fed et l’Etat fédéral ont été contraints de sauver deux banques régionales. En mars également, un autre sauvetage a fait sensation en Suisse: Credit Suisse a dû être repris par UBS. La BNS et la Confédération ont dû apporter des garanties et des liquidités. Une panique bancaire a déclenché l’urgence, et les clients ont rapidement retiré d’importantes sommes d’argent. Cette panique a été causée par une perte de confiance. Le resserrement de la politique monétaire par les banques centrales a fait ses preuves dès le 1^{er} semestre et atteint l’économie réelle: en zone euro, l’indice des directeurs d’achat (PMI) a signé un net repli et au 3^e trimestre, la situation y était globalement négative. Le PMI du tertiaire est passé sous la barre des 50 points en août, en net décalage par rapport aux Etats-Unis.

Alors que la politique monétaire rigide a entraîné un ralentissement en Europe, la conjoncture américaine s’est montrée très robuste. Les Etats-Unis ont été bien moins touchés par la faiblesse mondiale de l’industrie manufacturière. La situation est globalement négative pour l’économie allemande. Le FMI prévoit une croissance négative en 2023 pour la première économie européenne, alors que celle de la zone euro devrait être globalement positive. Et la liste des défis pour Berlin s’allonge: en novembre, la Cour constitutionnelle allemande a invalidé le transfert des 60 milliards d’euros inutilisés lors de la lutte contre la pandémie dans le fonds pour le climat et la transformation. En 2023, la Chine a également connu une forte pression en raison notamment du chômage élevé des jeunes, de la lenteur de la reprise et de l’assombrissement des perspectives de croissance. Après Evergrande, Country Garden, un autre promoteur immobilier chinois, a perdu pied en août. Le secteur immobilier représente près d’un tiers du PIB chinois.

Indices des directeurs d’achat de l’industrie

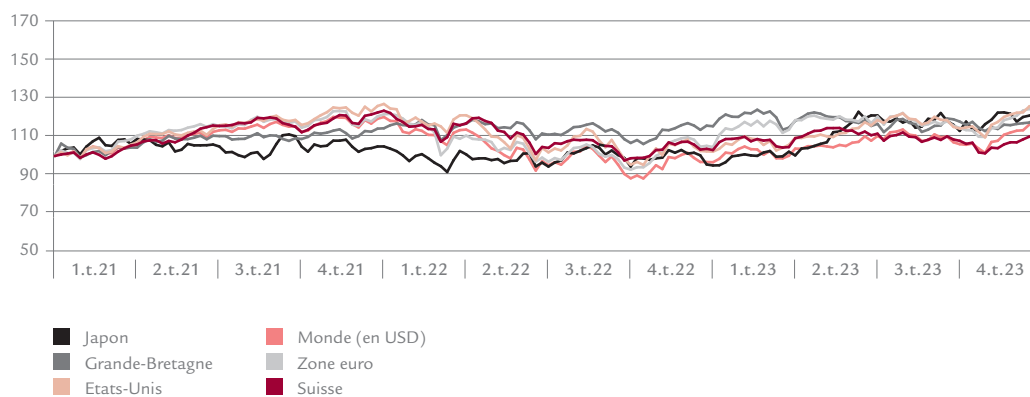


Source: HCOB, S&P Global, Procure.ch, Macrobond

Evolution des marchés financiers

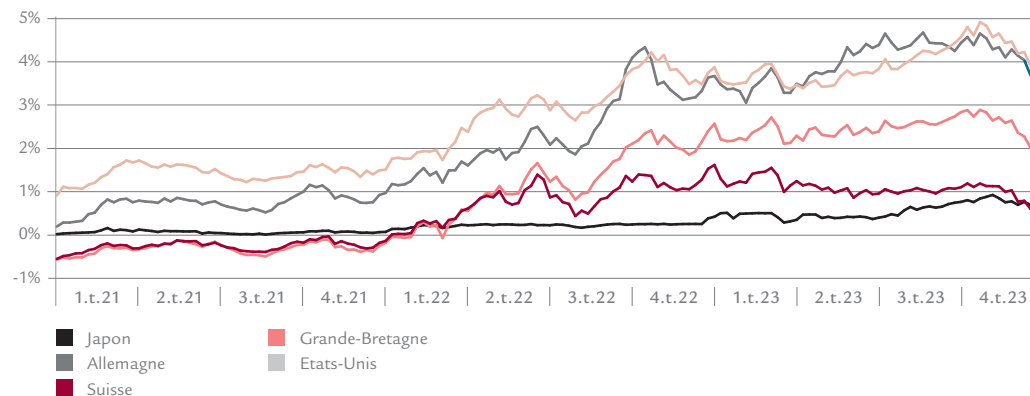
Actions

Les bourses mondiales ont réalisé de nets gains en 2023. Au 4^e trimestre, ce sont surtout les espoirs d'un relâchement de la pression inflationniste et des taux d'intérêt qui les ont portés. Le Dow Jones et le S&P 500 ont signé respectivement +14% et +24%. L'indice composite Nasdaq, axé sur la technologie, a gagné 43%. Les rendements du SMI et du SPI ne sont que de tout juste 6,1%. Cette performance modérée est notamment due aux trois poids lourds de l'indice, Nestlé, Roche et Novartis, dont la performance a baissé de plus de 10% ou stagné.



Taux d'intérêt

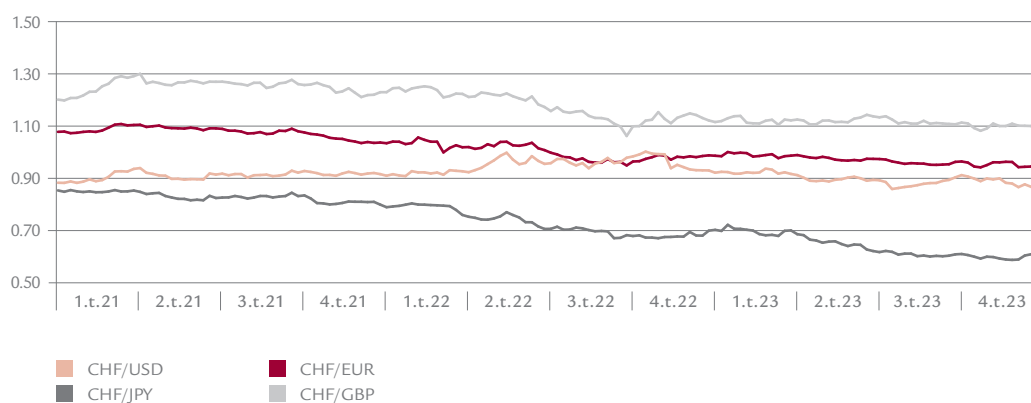
Défiant les prévisions de nombreux observateurs, l'économie américaine s'est avérée très robuste en 2023. Depuis le début d'année, les écarts de crédit cèdent environ 20 pb aux Etats-Unis. Les rendements obligations d'Etat y ont gagné environ 30 pb et en Europe, ils chutent de 40 pb. Les rendements totaux des obligations en EUR et en USD sont solides, respectivement 6,3% et 5,2%. La solidité des chiffres de l'économie américaine prouve sa résistance à la hausse des taux d'intérêt. En prévision de baisses de taux directeurs courant 2024, les taux longs sur les obligations d'Etat sans risque ont nettement baissé. En Suisse, le recul des taux à long terme a été marqué. Cette détente s'est accompagnée d'une baisse des taux hypothécaires pour les prêts à long terme.



Rendements des emprunts d'Etat à 10 ans

Devises

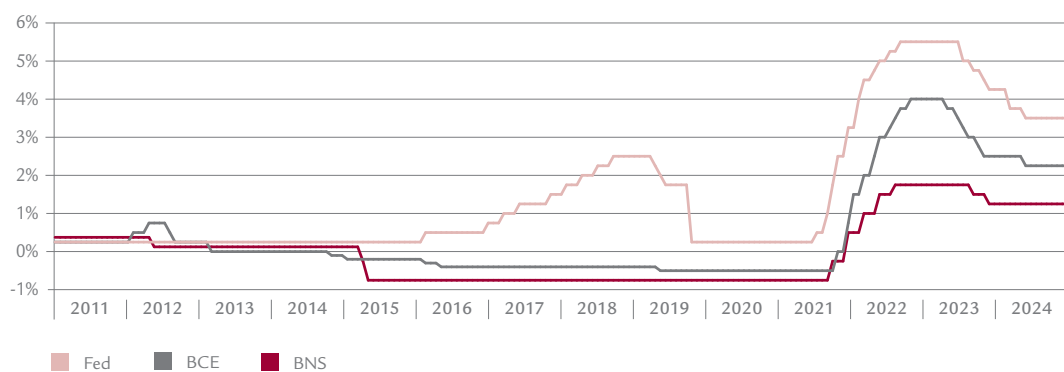
Der Porté par la volatilité des attentes en matière de politique monétaire et des rendements des emprunts d'Etat américains, l'USD a fini 2023 sur une note mitigée. Les pays exportateurs de matières premières voient leur devise chuter, alors que les latino-américaines ainsi que le CHF, la GBP et l'EUR se sont appréciées face à l'USD. L'EUR a en revanche reculé face à la GBP et au CHF. Le taux de change pondéré des échanges est resté quasiment inchangé. En 2023, le CHF s'est apprécié face à toutes les devises des pays industrialisés. Hormis la NOK, le JPY a enregistré la plus faible performance des grandes devises, la Banque du Japon maintenant sa politique de taux négatifs.



Perspectives

Les risques géopolitiques demeureront élevés en 2024. Les conflits actuels, comme celui entre Israël et le Hamas, ne devraient pas s'intensifier. Une nette dégradation de la situation actuelle représenterait donc un risque de baisse pour nos prévisions. Les scrutins présidentiels seront nombreux en 2024: Afrique du Sud, Etats-Unis, Inde, Mexique, Taïwan et Venezuela notamment. Le résultat à Washington, mais aussi à Taïwan le 13 janvier, sera majeur. Ce dernier déterminera les relations entre la Chine et Taïwan. D'après Bloomberg, les pays émergents devraient signer une croissance de 4,0% en 2024. Une perspective à rebours de celle des Etats-Unis: la première économie mondiale devrait ralentir, et avec elle la demande en exportations depuis les pays émergents. Avec une croissance freinée par la faiblesse persistante du secteur immobilier, aucun stimulus ne viendra de Chine. Face au repli attendu de la croissance et de l'inflation, la Fed devrait baisser ses taux en 2024, profitant aux obligations d'entreprise malgré une légère hausse attendue des écarts. La BCE également pourrait bientôt assouplir sa politique monétaire, l'inflation globale se rapprochant de son objectif. La BNS est elle aussi bien placée pour amorcer ce mouvement.

Taux directeur des principales banques centrales (prévisions Swiss Life AM incluses)



Source: Macrobond

Bilan

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
ACTIFS			
Liquidités		36 630 559	27 254 216
Créances envers des sociétés de l'employeur (arriérés de cotisations)		11 834 809	8 950 491
Créances envers Swiss Life SA		255 947	56 991
TOTAL LIQUIDITÉS, CRÉANCES, PRÊTS		48 721 315	36 261 698
Titres	VI.2	338 393 414	264 582 503
TOTAL TITRES		338 393 414	264 582 503
Comptes de régularisation – actif		4 082	113 497
TOTAL PLACEMENTS		387 118 811	300 957 698
TOTAL ACTIFS		387 118 811	300 957 698

Bilan au 31 décembre

En CHF

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
PASSIFS			
Engagements envers des assurances		8 323 554	5 950 045
Autres engagements		11 164 293	9 294 023
TOTAL ENGAGEMENTS		19 487 847	15 244 068
Compte de régularisation – passif		586 143	47 806
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION – PASSIF		586 143	47 806
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation des oeuvres de prévoyance	VI.6	2 997 514	1 918 531
TOTAL RÉSERVES DE COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		2 997 514	1 918 531
Capitaux de prévoyance de assurés actifs		363 803 840	283 546 313
TOTAL CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		363 803 840	283 546 313
Fonds libres des œuvres de prévoyance	V.5	32 437	111 754
TOTAL FONDS LIBRES DES ŒUVRES DE PRÉVOYANCE		32 437	111 754
Capital de la fondation		89 226	28 937
Excédent des produits / Excédent des charges		121 805	60 289
TOTAL CAPITAL DE LA FONDATION, FONDS LIBRES (+) / DÉCOUVERT (-)		211 031	89 226
TOTAL PASSIFS		387 118 811	300 957 698

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2023	2022
COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES			
Cotisations Salariés		20 186 666	16 300 228
Cotisations Employeur		41 120 278	34 712 028
TOTAL COTISATIONS		61 306 944	51 012 256
Utilisation de réserves de cotisations de l'employeur pour des paiements de cotisations		-266 240	-413 300
Utilisation des fonds libres des œuvres de prévoyance pour des paiements de cotisations		-73 857	-181 341
Versements uniques et rachats		37 613 202	39 249 245
Contribution de l'employeur aux fonds libres		31	1 589
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	VI.6	1 334 309	802 437
TOTAL COTISATIONS ET VERSEMENTS ORDINAIRES ET AUTRES		99 914 389	90 470 886
PRESTATIONS D'ENTRÉE			
Versements de libre passage		18 839 671	61 910 210
Versements dans les fonds libres des œuvres de prévoyance en cas de reprise de contrat	V.5	-	-
Remboursements des versements anticipés EPL/divorce		-	-
TOTAL PRESTATIONS D'ENTRÉE		18 839 671	61 910 210
TOTAL ENTRÉES PROVENANT DE FONDS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTRÉE		118 754 060	152 381 096
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES			
Rentes de vieillesse		-330	-
Rentes de survivants		-166 363	-181 703
Prestations en capital en cas de retraite		-5 861 558	-2 190 364
Prestation en capital suite à un décès		-	-
Capital décès supplémentaire		-	-
TOTAL DES PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES		-6 028 251	-2 372 067
PRESTATIONS DE SORTIE			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-24 612 409	-35 695 264
Prestations de libre passage en cas de dissolution de contrats		-6 829 439	-2 089 591
Versements anticipés pour EPL/divorce		-605 000	-148 000
Report des réserves excédentaires en cas de dissolution de contrats		-18 691	-
Report de fonds libres en cas de dissolution de contrats		-784	-64
Report de réserves de cotisations de l'employeur en cas de dissolution de contrats		-	-117 697
TOTAL PRESTATIONS DE SORTIE		-32 066 323	-38 050 615
TOTAL SORTIES DE FONDS POUR PRESTATIONS ET VERSEMENTS ANTICIPÉS		-38 094 574	-40 422 683

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2023	2022
DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS			
Dissolution de capitaux de prévoyance d'actifs		283 546 313	213 354 014
Constitution du capitaux de prévoyance d'actifs		-364 357 252	-283 546 313
Dissolution d'excédent		1 311 997	897 781
Constitution d'excédent		-1 312 012	-898 053
Dissolution de fonds libres d'œuvres de prévoyance		79 348	181 404
Constitution de fonds libres d'œuvres de prévoyance	V.5	-31	-1 589
Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur		266 240	552 206
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur	VI.6	-1 334 309	-802 437
TOTAL DISSOLUTION/CONSTITUTION DE CAPITAUX		-81 799 706	-70 262 986
PRODUITS DES PRESTATIONS D'ASSURANCE			
Excédent de Swiss Life SA		1 312 012	898 053
Prestations d'assurance		2 631 223	1 063 998
TOTAL PRODUITS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE		3 943 235	1 962 051
CHARGES D'ASSURANCE			
Prime d'épargne à Swiss Life SA		-2 869 470	-1 899 549
Prime de risque		-6 455 917	-5 632 595
Prime pour frais de gestion	VII.2	-626 027	-465 664
Cotisation au Fonds de garantie		-21 572	-17 374
Versements LPP à Swiss Life SA		-3 676 463	-7 687 319
Rachat de prestation de prévoyance à Swiss Life SA		-1 326 884	-1 330 262
Versements issus de fonds libres à Swiss Life SA		-1 177	-
Versements issus de l'excédent à Swiss Life SA		-243 799	-104 145
TOTAL CHARGES D'ASSURANCE		-15 221 307	-17 136 907
RÉSULTAT NET DE LA PARTIE ASSURANCE	VII.1	-12 418 293	26 520 570
(Total entrées de fonds, sorties de fonds, Total dissolution / constitution de capitaux, produits et charges d'assurance)			
PRODUITS DES LIQUIDITÉS ET PRÊTS			
Résultat des intérêts		201 104	38 436
PRODUITS DES TITRES			
Produits des titres		15 252 204	-24 230 826
TOTAL PRODUITS DE LA FORTUNE		15 453 308	-24 192 390

Compte d'exploitation

En CHF

	Annexe	2023	2022
CHARGES ADMINISTRATIVES DES PLACEMENTS	VI.5	-1 946 858	-1 549 155
TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS		13 506 450	-25 741 545
AUTRES PRODUITS			
Produits de prestations de service fournies EPL, commissions		81 877	66 360
TOTAL AUTRES PRODUITS		81 877	66 360
AUTRES CHARGES			
Autres charges		-74 427	-15 348
TOTAL AUTRES CHARGES		-74 427	-15 348
CHARGES ADMINISTRATIVES			
Administration générale		-973 802	-769 749
TOTAL CHARGES ADMINISTRATIVES		-973 802	-769 749
RÉSULTAT NET DES AUTRES CHARGES/PRODUITS		-966 353	-718 737
- EXCÉDENT LIÉ AUX CHARGES ET AUX PRODUITS -/+		121 805	60 289

Annexe aux comptes annuels 2023

I Bases et organisation

I.1 Forme juridique et but

La Fondation collective Swiss Life Invest a été instaurée en tant que fondation. Son but est de gérer la prévoyance extraobligatoire en faveur des salariés des employeurs sis en Suisse qui lui sont affiliés et de leurs survivants, mais aussi en faveur d'indépendants. Elle vise à couvrir les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès et à offrir un soutien au preneur de prévoyance ou à ses survivants dans les situations d'urgence comme en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

I.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est une institution de prévoyance non enregistrée au sens de l'art. 89a, al. 6 CC. Elle est soumise à la loi sur le libre passage et est donc affiliée au fonds de garantie.

I.3 Acte de fondation et règlements

La fondation a été instaurée par acte authentique en date du 1 décembre 2011.

Le conseil de fondation édicte un ou plusieurs règlements relatifs à la réalisation du but de la fondation, notamment à la nature et à l'ampleur des prestations de prévoyance, au financement des œuvres de prévoyance et aux rapports entre les employeurs, les personnes assurées et les destinataires.

Tout employeur affilié est tenu de constituer une commission de gestion. Cette dernière veille à la bonne gestion des œuvres de prévoyance des différents employeurs affiliés, conformément à l'acte de fondation et au règlement spécifique applicable.

Règlements	Valable à compter du:
Acte de fondation	01.12.2011
Règlement de prévoyance	01.01.2023
Règlement d'organisation	31.12.2022
Règlement de la commission de gestion	31.12.2022
Règlement de placements	01.01.2023
Règlement relatif à la détermination des provisions et des réserves	01.01.2018
Règlement régissant l'élection des représentants des employeurs et des salariés au conseil de fondation	01.05.2020
Dispositions concernant la liquidation partielle	18.11.2015
Dispositions relatives à la participation aux excédents	01.04.2015

I.4 Organe de gestion, droit de signature

L'organe suprême de la fondation est le conseil de fondation, qui est composé paritairement d'un nombre égal de représentants des salariés et de représentants des employeurs.

Membres du conseil de fondation**Représentants des salariés:**

Werner Schneider, Harting SA, Bâle, (président)

Patrick Hagen, Inventx AG, Coire

Représentants des employeurs:

Alexander Kott, K2S Bauingenieure AG, Wallisellen, (vice-président)

Michael Wenger, Wenger Automation & Engineering AG, Winterthour

Durée du mandat

Du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2025

Droit de signature

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par ce dernier engagent la fondation en signant à deux (signature collective à deux). La gérante, Swiss Life SA, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la fondation

Gérante

Swiss Life SA, Zurich, représentée par Claudio Grisenti

Siège de la Fondation

General-Guisan-Quai 40, 8002 Zurich

I.5 Experts, organe de révision, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Partie contractante: Libera SA, Zurich

Experte exécutante: Kate Kristovic

Organe de révision

Partie contractante: PricewaterhouseCoopers SA, Zurich

Responsable du mandat: Felix Steiger

Autorité de surveillance

Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich (BVS), Zurich

I.6 Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2023, 528 contrats d'affiliation étaient en vigueur (contre 445 l'année précédente), 112 contrats ayant été conclus et 29 dissous au cours de l'exercice 2023.

II Membres actifs et bénéficiaires de rentes

	2023	2022
NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS AU 01.01.	3 089	1 837
Augmentation	1 493	1 758
Diminution	-806	-506
ETAT AU 31.12.	3 776	3 089

III Mode de réalisation du but

L'affiliation à la fondation se fait sur la base d'une convention d'affiliation écrite. Le contenu de la prévoyance découle des règlements et des plans de prévoyance spécifiques aux affiliations.

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA (réassurance).

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation et de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Généralités

Les actifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle, des amortissements et corrections de valeur appropriés étant effectués. Les passifs sont inscrits au bilan à leur valeur actuelle. Le capital de prévoyance se compose de placements collectifs et des comptes de liquidités des preneurs d'assurance.

Monnaies étrangères

La fondation ne détient pas d'actifs directs en monnaies étrangères. Les obligations en monnaies étrangères et les actions étrangères sont détenues indirectement sous la forme de placements collectifs dont l'évaluation est effectuée en francs suisses par les prestataires desdits placements collectifs.

Titres

Les titres sont évalués à la valeur du marché.

V Risques actuariels, couverture des risques, degré de couverture

V.1 Nature de la couverture des risques

Les risques de décès et d'invalidité sont entièrement assurés par Swiss Life SA (réassurance).

V.2 Evolution du capital de prévoyance

en CHF

	2023	2022
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE AU 01.01.	283 546 313	213 354 014
Cotisations d'épargne	50 914 368	43 081 734
Versements uniques et rachats des salariés	36 310 318	37 918 983
Versements de libre passage	15 163 209	54 222 891
Remboursements des versements anticipés EPL	-	-
Résultat net des titres	13 506 450	-
TOTAL AUGMENTATIONS	115 894 344	135 223 609
Prestations de libre passage en cas de départ	-30 709 810	-37 176 274
Prestations en capital en cas de retraite	-4 722 006	-1 986 700
Prestations en capital en cas de décès	-	-
Versements anticipés EPL	-205 000	-148 000
Résultat net des titres	-	-25 720 336
TOTAL DIMINUTIONS	-35 636 817	-65 031 310
ETAT DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE AU 31.12.	363 803 840	283 546 313

EPL = Encouragement à la propriété du logement

V.3 Explication relative aux actifs et passifs provenant du contrat d'assurance

En CHF		
	2023	2022
RÉSERVE MATHÉMATIQUE ASSURANCE ÉPARGNE AU 01.01.	23 056 154	12 652 030
Augmentation	7 335 925	11 175 825
Diminution	-1 593 623	-771 701
ETAT AU 31.12.	28 798 456	23 056 154

V.4 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

C'est le tarif d'assurance vie collective de Swiss Life SA, tel qu'il a été approuvé par l'autorité de surveillance des assurances, qui est appliqué pour les bénéficiaires de rentes de risque couverts dans le cadre des contrats d'assurance conclus avec Swiss Life SA.

V.5 Evolution des fonds libres (au niveau des œuvres de prévoyance)

En CHF		
	2023	2022
ETAT DES FONDS LIBRES AU 01.01.	111 754	291 569
Augmentation par reprise de contrat	31	1 589
TOTAL AUGMENTATION	31	1 589
Utilisation pour paiement de cotisations	-73 857	-181 341
Utilisation pour la dissolution de contrat	-784	-64
Diminution pour augmentation de prestations de rentes de vieillesse	-4 706	-
TOTAL DIMINUTIONS	-79 348	-181 404
ETAT DES FONDS LIBRES AU 31.12.	32 437	111 754

V.6 Degré de couverture

En CHF		
	2023	2022
VALEURS COMPTABLES		
Actifs inscrits au bilan au 31.12.	387 118 811	300 957 698
- Autres engagements et comptes de régularisation - passif	-11 750 436	-9 341 829
- Engagements envers Swiss Life SA	-8 323 554	-5 950 045
- Réserves de cotisations de l'employeur des œuvres de prévoyance	-2 997 514	-1 918 531
- Fonds libres des œuvres de prévoyance	-32 437	-111 754
- Réserve mathématique Assurance épargne	28 798 456	23 056 154
	5 694 515	5 733 995
TOTAL FORTUNE DE PRÉVOYANCE	392 813 326	306 691 693
- Capitaux de prévoyance des assurés actifs	363 803 840	283 546 313
- Réserve mathématique Assurance épargne	28 798 456	23 056 154
	392 602 296	306 602 467
TOTAL CAPITAL DE PRÉVOYANCE	392 602 296	306 602 467
DEGRÉ DE COUVERTURE AU 31.12.	100,05%	100,03%

VI Explication relative aux placements et au résultat net des placements

VI.1 Organisation des activités de placement

Les principes de placement ainsi que les tâches et compétences relatives aux activités de placement de la fondation figurent dans le règlement relatif aux placements.

Conformément à l'art. 1e OPP 2, la fondation offre aux personnes assurées la possibilité de choisir entre différentes stratégies de placement.

Le placement se fait par l'acquisition de parts dans les véhicules de placement disponibles selon la stratégie de placement concernée.

Limites des placements selon l'art. 54 ss OPP 2

Les restrictions prévues aux art. 54, 54a, 54b et 55 OPP 2 sont respectées.

VI.2 Présentation des placements par catégorie

CATÉGORIE DE PLACEMENT	en CHF	en %	en %	en CHF
	31.12.2023	Actuellement	Delta	31.12.2022
Liquidités	36 630 559	9,77%	34,40%	27 254 216
BVG-Mix 15	28 976 515	7,73%	8,22%	26 774 765
BVG-Mix 25	61 300 653	16,35%	14,32%	53 621 406
BVG-Mix 35	77 199 273	20,59%	18,07%	65 382 297
BVG-Mix 45	74 332 390	19,82%	32,50%	56 098 633
BVG-Mix 75	70 114 504	18,70%	65,13%	42 459 982
Obl. Global Entreprises Short Term (couvertes en CHF)	26 470 080	7,06%	30,75%	20 245 420
TOTAL PLACEMENTS ET LIQUIDITÉS	375 023 974	100,00%	28,50%	291 836 719

VI.3 Opérations sur dérivés, securities lending et rétrocessions

La fortune de la fondation est investie exclusivement dans des placements collectifs. Les instruments financiers dérivés ne peuvent donc être utilisés qu'indirectement. Aucune opération de securities lending n'a eu lieu durant l'exercice de référence 2023. En ce qui concerne les rétrocessions, la Fondation de placement Swiss Life a confirmé qu'il n'en avait pas été versé en 2023.

VI.4 Explication relative au résultat net des titres

CATÉGORIE DE PLACEMENT	Réalisé	De façon latente	en CHF	en %	en CHF	Performance en %
			31.12.2023	Actuellement	31.12.2022	31.12.2023
BVG-Mix 15	100 299	871 174	971 473	7,30%	-2 053 505	3,52%
BVG-Mix 25	157 078	2 271 211	2 428 290	18,25%	-5 075 074	4,34%
BVG-Mix 35	248 444	3 057 865	3 306 309	24,85%	-6 781 215	4,82%
BVG-Mix 45	249 566	2 932 511	3 182 077	23,92%	-5 701 390	5,23%
BVG-Mix 75	178 740	2 807 509	2 986 250	22,44%	-5 212 405	6,20%
Obl. Global Entreprises Short Term (couvertes en CHF)	25 768	405 180	430 947	3,24%	-956 391	1,67%
TOTAL PRODUIT DES PLACEMENTS	959 895	12 345 451	13 305 346	100,00%	-25 779 981	

VI.5 Explication relative aux frais de gestion de fortune

Placements	en CHF
	31.12.2023
Total des placements aux valeurs du marché	375 023 974
dont:	
Placements transparents	375 023 974
Placements non transparents selon art. 48a al. 3 OPP 2	-
Taux de transparence en matière de frais	100%
Frais de gestion de la fortune	en CHF
	31.12.2023
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	-
Somme de tous les chiffres clés concernant les frais en CHF pour les placements collectifs	1 946 858
Frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation	1 946 858
En % des placements offrant la transparence des frais	0,52%

VI.6 Evolution de la réserve de cotisations de l'employeur au niveau des œuvres de prévoyance

En CHF	2023	2022
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 01.01.	1 918 531	1 668 301
Versements aux réserves de cotisations de l'employeur	1 334 309	802 437
Diminution Perte comptable Titres	10 914	-
TOTAL AUGMENTATIONS	1 345 222	802 437
Utilisation pour dissolution de contrats	-	-117 697
Diminution Perte comptable Titres	-	-21 208
Diminution pour le paiement de cotisations	-266 240	-413 300
TOTAL DIMINUTIONS	-266 240	-552 206
ETAT DE LA RÉSERVE DE CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR AU 31.12.	2 997 514	1 918 531

VII Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1 Explications relatives au compte d'exploitation

Le résultat net de la partie Assurance est la somme des postes Total Entrées de fonds provenant de cotisations et prestations d'entrée, Total Sorties de fonds pour prestations et versements anticipés, Total Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance et réserves de cotisations, Total Produits de prestations d'assurance et Total Charges d'assurance.

VII.2 Prime pour frais de gestion / Frais de gestion

[Verwaltungskosten 2023]

en CHF

	2023	2022
FRAIS DE GESTION		
Frais de gestion générale	4 062	4 534
Frais de l'organe de révision et des experts	37 412	39 972
Frais pour les autorités de surveillance	22 259	16 899
TOTAL DES FRAIS DE GESTION	63 732	61 405

La fondation n'emploie pas de personnel propre. Les affaires sont intégralement déléguées à Swiss Life SA. Les cotisations de frais correspondent aux primes pour frais de gestion indiquées, qui sont transmises à Swiss Life SA. La fondation ne doit s'acquitter d'aucun frais de marketing et de publicité ni de courtage et d'intermédiation.

Swiss Life SA s'est engagée envers la fondation collective à prendre en charge les frais de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle ainsi que les émoluments des autorités de surveillance. Ces frais sont couverts dans le cadre des indemnités versées à Swiss Life SA par la fondation en relation avec la gestion et l'administration de la fondation collective.

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a pris connaissance des documents relatifs à l'établissement des rapports pour l'exercice 2022. Les observations formulées dans ce contexte ont été dûment prises en compte dans le cadre des rapports établis pour l'exercice 2023.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Aucune autre information n'est disponible sur la situation financière.

X Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes annuels n'est survenu après la clôture du bilan.

Zurich, le 17 mai 2024

Fondation collective Swiss Life Invest

Werner Schneider
Président du conseil de fondation

Claudio Grisenti
Représentant de la gérante

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Fondation collective Swiss Life Invest Zurich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Fondation collective Swiss Life Invest (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2023 et le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 10 à 23) sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Felix Steiger
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Florentin Ruckstuhl
Expert-réviseur agréé

Zürich, le 17 mai 2024



Mentions obligatoires

Le rapport de gestion de la Fondation collective Swiss Life Invest est publié en allemand et en français. En cas de divergence entre le texte original allemand et la traduction française, c'est la version allemande qui fait foi. La reproduction, même partielle, n'est autorisée qu'avec mention de la source. Un exemplaire justificatif doit être joint.

Editeur

Swiss Life SA, Zurich

Production

Management Digital Data AG, Lenzbourg, Argovie

© Swiss Life, 2024

*Nous permettons à chacun
de vivre selon ses propres choix*

*Swiss Life
General-Guisan-Quai 40
Case postale 2831
CH-8022 Zurich*

*Tel. +41 43 284 33 11
www.swisslife.com*